



Extrait des CEMEA

<http://www.cemea.be/Sexualite-et-espace-public>

# Sexualité et espace public

- Nos publications - Textes du CEME'Action - Regards sur la société -

Date de mise en ligne : mardi 10 février 2015

---

CEMEA

---

### **Droits sexuels et reproductifs**

Lorsqu'on parle de sexualité, on ne parle pas que de « nature ». Déjà avant sa naissance, l'être humain est en effet à la fois biologique (il sera - sauf exception - de tel sexe), mais est aussi marqué par des désirs, des craintes, des traditions, des coutumes, des croyances, des rapports de force... Autant dire que l'être humain est autant, sinon plus, culturel que naturel, que l'homme ou la femme adulte est le résultat de toute une construction sociale, idéologique, politique, économique....

### **Droits sexuels et reproductifs**

Lorsqu'on parle de sexualité, on ne parle pas que de « nature ». Déjà avant sa naissance, l'être humain est en effet à la fois biologique (il sera - sauf exception - de tel sexe), mais est aussi marqué par des désirs, des craintes, des traditions, des coutumes, des croyances, des rapports de force... Autant dire que l'être humain est autant, sinon plus, culturel que naturel, que l'homme ou la femme adulte est le résultat de toute une construction sociale, idéologique, politique, économique....

De la même manière que se distinguent ainsi nature et culture, il nous faut distinguer la sexualité de la fécondité.

Les « droits sexuels » sont relatifs à la sexualité, indépendamment du fait que la sexualité peut conduire à la reproduction. Ils consacrent le droit de chacun-e de décider librement de son corps et de sa sexualité, quel que soit son sexe, son genre, son orientation sexuelle, son origine ethnique ou son handicap. Ces droits concernent autant la « santé sexuelle » que le bien-être physique, mental et social lié à la sexualité et aux relations affectives.

Les « droits reproductifs » sont relatifs à la fécondité. Ils concernent la « santé de la reproduction » (fécondation, grossesse, accouchement, reproduction assistée...) et aussi, et c'est fondamental, de la non-reproduction (avortement, stérilité). En particulier, ces droits permettent aux individus de décider librement du moment de la reproduction, du nombre souhaité d'enfants et de l'espacement entre les naissances.

En tant que droits humains, les droits sexuels et reproductifs incluent le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité, le droit à la vie privée ou encore le droit de ne pas être soumis-e à la violence. Ces droits reposent par ailleurs sur le droit à l'information, à l'éducation et aux moyens nécessaires pour les mettre en oeuvre (avoir accès à une consultation médicale, acheter un moyen contraceptif...).

Pour obtenir les droits que nous avons aujourd'hui dans notre pays en matière de sexualité et de reproduction, des combats ont dû être menés. Ce sont d'abord des mouvements féministes qui se sont mobilisés pour conquérir ces droits, parce que les femmes étaient plus directement touchées dans leur chair par les décisions et les interdits définis par la société au sujet de leur corps, leur sexualité et la reproduction.

L'égalité entre les femmes et les hommes se trouve ainsi au coeur du débat autour de la sexualité et de la reproduction.

### **De la sphère publique ou privée ?**

Certains événements récents laissent à penser que le débat public sur la sexualité est menacé : certain-e-s

voudraient retirer à l'école son rôle d'information et d'éducation autour de la sexualité, en le réservant à la sphère familiale ; d'autres remettent en cause la mixité de milieux d'accueil collectif et de certaines activités sportives ou culturelles ; des albums pour enfants, des livres pour ados, des spectacles ou des films abordant la sexualité sont pris pour cible d'une censure trop politiquement correcte pour être honnête...

La question qui se pose à l'heure actuelle est donc la suivante : peut-on encore parler librement, ouvertement, dans l'espace public de questions de sexualité ou bien ces questions relèvent-elles uniquement de la sphère privée ? Et, par conséquent, quels sont les effets, sur les jeunes notamment, de l'une ou de l'autre de ces prises de position ?

### Sexualité et politique

Partons de l'espace « le plus public » qui soit : l'espace de la Loi, actée par des conventions, des déclarations internationales, voire universelles. Ces déclarations résultent de longs débats et confrontations entre experts, représentant-e-s politiques ou du monde associatif et citoyen-ne-s, à un niveau international. Elles conceptualisent ce qui devrait être, formulent des idéaux, des normes, des valeurs.

À ces niveaux, l'espace dont il est question est ainsi un espace profondément politique. Parce qu'elles existent et qu'elles nomment les choses, qu'elles les définissent, ces conventions ne permettent plus - en théorie du moins - que n'importe qui vienne dire n'importe quoi sur le sujet. Tant dans les processus très longs, très concertés qui ont présidé à leur construction que dans leurs affirmations, c'est « du lourd ».

C'est le cas de la « Déclaration des droits sexuels » de l'IPPF (International Planned Parenthood Federation) de 2008, qui formule clairement sept principes et dix droits inaliénables.

Son avant-propos donne le ton sur la prise de position politique sous-jacente : « La sexualité est une dimension naturelle et précieuse de la vie, un élément constitutif de notre humanité. Pour qu'il soit possible de parvenir au meilleur état de santé possible, chacun doit pouvoir exercer ses choix dans sa vie sexuelle et reproductive et se sentir en confiance et sécurisé dans l'expression de son identité sexuelle. » (Avant-propos de la Déclaration, J. Sharpe, présidente de l'IPPF, 2008)

Les mots sont forts et sans ambiguïté : « *Aujourd'hui, la discrimination, la stigmatisation, la peur et la violence sont des menaces réelles pour beaucoup. Ces menaces, et les actions qu'elles induisent, empêchent de nombreuses personnes de jouir de leur santé et de leurs droits sexuels.* »

Les principes et droits inaliénables de la Déclaration affirment la sexualité comme dimension humaine fondamentale, ils affirment le droit à la santé, à la capacité de faire des choix, à la confiance et à la sécurité, à l'expression de soi dans son identité sexuelle.

Ils disent aussi que tout ne va pas bien. Avec le principe qui explicite la différence entre mineur-e-s et majeur-e-s, parce que cette distinction appelle des garanties de protection différenciées. Ou avec le principe qui concerne l'exclusion ou la restriction fondée sur le sexe, le genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'histoire ou le comportement sexuels réels ou supposés, la race, la couleur, l'origine ethnique, la langue, la religion, l'opinion politique...

La Déclaration a également énoncé dix droits inaliénables : le droit à l'égalité ; à la participation pour tou-te-s ; le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité de la personne et à son intégrité corporelle ; le droit au respect de la vie privée ; à l'autonomie et à la reconnaissance devant la loi ; le droit à la liberté de penser, d'opinion et d'expression,

d'association ; le droit à la santé ; le droit de se marier ou non, de fonder et de planifier une famille et de décider d'avoir ou non des enfants, quand et comment ; le droit à la responsabilité et à la réparation.

Et enfin, le droit à l'éducation et à l'information, qui nous concerne tout particulièrement en tant que mouvement d'éducation : « *Toute personne, sans discrimination aucune, a droit à l'éducation et à l'information nécessaires et utiles pour l'exercice de sa citoyenneté dans les sphères privées, publiques et politiques.* »

Il y a évidemment une différence, voire un fossé parfois, entre la formulation abstraite et théorique d'un droit et la réalisation concrète de ce droit.

C'est la question de l'accessibilité des droits, qui implique des devoirs du côté des États et des autorités publiques, ainsi que l'énonce le septième principe : « *Les droits et libertés sexuels comprennent des revendications juridiques fondamentales ainsi que l'accès aux moyens permettant de les satisfaire. Comme pour les autres droits humains, les états ont l'obligation de respecter, protéger et satisfaire les droits sexuels de tous.* »

Nous l'avons dit, il est fondamental qu'un document international concerté comme la Déclaration ait conceptualisé les principes et droits fondamentaux liés à la sexualité, il n'empêche que leur réalisation concrète demande une volonté politique hors du commun et qui ne va pas sans coûts à tous niveaux.

### Sexualité et éducation

Restons dans l'espace politique, pour aborder la question de l'éducation sexuelle : quels en sont les enjeux et par qui cette éducation doit-elle être mise en oeuvre ? Un autre document international de premier plan, rédigé en 2010 sous l'égide de l'OMS et l'UNICEF notamment, « Les Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle » aborde longuement la question de l'éducation à la sexualité et nous apporte des éléments de réponse.

Ces Principes posent ainsi un diagnostic interpellant sur la manière dont, de nos jours, les jeunes sont informés et préparés à aborder leur vie sexuelle.

« *Peu de jeunes sont suffisamment préparés pour gérer leur vie sexuelle. Les jeunes sont donc potentiellement vulnérables à la contrainte, aux abus et à l'exploitation, à des grossesses non désirées et à des infections sexuellement transmissibles, notamment l'infection à VIH.* »

Au-delà d'un manque d'informations claires et adéquates, le document pointe également les risques de la mise sous silence de certains sujets, par des adultes souvent mal à l'aise, voire la désinformation, consciente ou non, qui sévit autour de questions liées au genre, à l'orientation sexuelle...

« *Nombreux sont ceux qui, entrant dans l'âge adulte, ont entendu des messages contradictoires et déroutants sur la sexualité et le genre. Ce sentiment est bien souvent exacerbé par la gêne, le silence, la désapprobation qu'ils rencontrent pour aborder ouvertement des questions liées à la sexualité avec les adultes, notamment des parents et des enseignants, à un âge où ils en ont précisément le plus besoin.* »

Pour ces Principes directeurs, l'éducation à la sexualité doit donc consister en des informations scientifiquement précises, culturellement pertinentes et adaptées à l'âge. Elle doit offrir aux jeunes « *des possibilités structurées d'explorer les attitudes et valeurs qui sont les leurs, et de mettre en pratique les compétences en matière de prise de décisions et autres compétences nécessaires à la vie courante.* »

Si le document clarifie ainsi ce que doit être une éducation à la sexualité pertinente, la question du cadre offrant ces « possibilités structurées » reste posée, comme celle, au-delà du cadre, des intervenant-e-s les plus adéquats-e-s. De prime abord, le cadre scolaire semble le lieu le plus adapté pour parler d'éducation sexuelle.

Premièrement, car l'école est un passage obligé dans la vie de la plupart des enfants et des adolescent-e-s, ce qui permet de transmettre l'information à un public le plus large possible, luttant de fait ainsi contre la rumeur et la désinformation.

Ensuite, car jusqu'à un certain âge, les élèves ne sont pas encore rentrés dans une vie sexuelle active : l'information et la prévention prennent dès lors tout leur sens.

Enfin, car l'école, par le caractère professionnel de ses intervenant-e-s, offre des garanties quant à la rigueur et la pertinence des informations et quant à la mise à distance des valeurs personnelles des adultes, notamment dans leurs dimensions culturelles et/ou religieuses.

Ces garanties sont toutefois fortement conditionnées par le fait que le personnel enseignant soit suffisamment informé et formé pour aborder la question de l'éducation sexuelle avec les élèves et que le cadre scolaire offre de réelles possibilités aux jeunes d'exercer leur libre arbitre quant aux valeurs véhiculées dans la société et/ou dans leur sphère familiale.

Au-delà de la condition de la neutralité maximale de son cadre et de la formation ad hoc de ses enseignant-e-s, l'inconvénient majeur du cadre scolaire est qu'il peut cristalliser les rancoeurs et les rébellions des adolescent-e-s vis-à-vis de la société. En effet, l'adolescence se caractérise par une phase de rejet des modèles de l'enfance : la famille bien sûr (et les modèles parentaux), mais également la société et les institutions qui l'incarnent, les enseignant-e-s en étant les représentant-e-s les plus visibles. Le cadre scolaire peut, dès lors, devenir le théâtre de toutes les tensions entre adolescent-e-s et adultes, les enseignant-e-s personnifiant les modèles à ne pas suivre, les conseils à ne pas écouter...

Un lieu neutre, de même que des intervenant-e-s autres, peuvent par conséquent être nécessaires pour pouvoir questionner le discours (ou les silences !) de la famille, des proches, en termes d'éducation à la sexualité. Il est donc important de proposer un espace public autre que le cadre strictement scolaire (une association, un planning familial, une maison de jeunes...) pour soutenir les adolescent-e-s dans leurs questionnements, leur prise de distance et leur exploration des attitudes et valeurs familiales et sociétales.

### **Pornographie et désinformation**

Nous sommes parti-e-s de l'espace le plus public qui soit, l'espace de la Loi et des déclarations internationales, pour aborder les droits fondamentaux liés à la sexualité de chacun-e et pour envisager la nécessité d'une éducation sexuelle adéquate, qui garantisse l'accès à des informations scientifiquement précises, culturellement pertinentes et adaptées à l'âge des enfants, des jeunes.

Il y a la Loi, avec ses nobles intentions (qui ont le grand mérite d'exister) et puis, il y a la vie, le quotidien : le décalage peut être conséquent. Qu'en est-il dans la réalité des adolescent-e-s dans notre pays ? À quoi les jeunes d'aujourd'hui sont-ils-elles confronté-e-s en matière d'éducation sexuelle ?

Le constat est que la sexualité pratiquée par les personnes est influencée par bien d'autres choses que des principes internationaux.

Nous pensons bien entendu à la consommation érigée comme baromètre du bonheur et presque de l'identité : aujourd'hui plus on consomme et plus on est quelqu'un.

Nous pensons avant tout aux modèles véhiculés par les médias, qui ont particulièrement d'influence sur les jeunes en pleine construction identitaire. Les pratiques médiatiques sont en effet devenues l'une des principales composantes des temps de vie des adolescent-e-s et par conséquent de leur socialisation. Les jeunes passent tout autant de temps - sinon plus - devant la télévision, leur ordinateur, sur les réseaux sociaux... qu'en contact avec leurs ami-e-s réel-le-s, avec des humains de chair et de sang.

La réalité virtuelle a pris le pas sur la réalité tangible, ce qui est d'autant plus préoccupant que les industries médiatiques ne sont pas seulement des industries de technologie, elles sont aussi et avant tout des éditeurs de contenus et de services. Ceux-ci ne sont jamais neutres : ils sont porteurs de modèles culturels dominants, de représentations du monde, ils participent du formatage des esprits et des pratiques, des pratiques sexuelles notamment.

Ainsi, la pornographie est maintenant très largement accessible gratuitement sur Internet par des mineur-e-s, hors de tout contrôle parental ou émanant d'un adulte. Ici encore, s'agissant d'espace, la société ne peut laisser les jeunes seul-e-s face à l'espace du Net, du tout accessible.

La consommation solitaire de porno appauvrit la vie émotionnelle, sociale, amoureuse, érotique, mais ce n'est pas le seul danger pour le jeune en recherche de modèles, de réponses et de repères. Le péril est de croire y apprendre ce que sont réellement les relations sexuelles. Un film porno ne répond pas à une série de questions intimes : Comment aimer et être aimé-e ? Que veut l'autre ? Peut-on exprimer telle ou telle peur ? C'est quoi « être un homme » ou « être une femme » ?

Il est tout aussi certain qu'un jeune peut s'enfermer dans une sexualité purement masturbatoire ou dans des pseudo-rencontres virtuelles, avec ou sans Webcam, avec ou sans une série de dérives (capture d'images, chantages, etc.).

Le danger pour l'adolescent-e, c'est d'être hypnotisé-e, robotisé-e, d'atteindre le degré zéro de la pensée critique. De ne pas prendre conscience que le spectateur face à son écran est en réalité un consommateur : il consomme un produit formaté pour lui, non seulement pour lui faire croire que tels sont ses « besoins », mais également pour lui présenter la manière idéale de les assouvir.

La pornographie est ainsi synonyme de désinformation : elle représente le degré zéro d'une éducation sexuelle « adéquate, qui garantisse l'accès à des informations scientifiquement précises, culturellement pertinentes et adaptées à l'âge des enfants, des jeunes ». En parler avec des pairs ou un-e adulte de confiance, dans un autre espace que le cercle privé, c'est ouvrir le dialogue, sortir de la fascination, trouver un espace de recul et de pensée !

La pornographie peut être une porte d'entrée pour aborder la sexualité avec les adolescent-e-s, à condition que l'adulte ne passe pas à côté de l'analyse des modes de relation de domination, de violence, de mépris à l'égard de la femme, de souffrance qu'on y voit souvent complaisamment exposés.

### **Faire tomber les tabous...**

En Belgique, nous avons les lois parmi les plus progressistes en Europe : droit à l'avortement, mariage pour les homosexuel-le-s depuis une décennie, procréation médicalement assistée (PMA)... Encore une fois, il s'agit de la Loi. Mais qu'en est-il de la vie, du quotidien des enfants et des jeunes ? Quels sont les réels lieux d'échange, de dialogue, de confrontation autour des questions de sexualité ? Le constat est que ce sujet reste, si pas tabou, du moins très marginal et difficile à aborder.

Ainsi, même si l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVRAS) est devenue récemment en Belgique une matière obligatoire, faisant nécessairement partie du projet éducatif et du projet d'établissement, combien de chefs d'établissement l'y ont inscrite comme matière de cours ? Combien mettent le thème à l'ordre du jour d'un Conseil de participation ?

Cette réticence à organiser des réunions d'information pour leurs enseignant-e-s ou pour les parents est interpellante, alors que sur le terrain, entre élèves, des attitudes se durcissent, des invectives, des violences verbales ou physiques, des paroles de discriminations fusent. De même, les Centres de Planning familial, les Centres Psycho-Médico-Sociaux (CPMS), les Centres de Promotion de la Santé à l'École (CPSE) sont peu sollicités par les établissements scolaires pour aborder la question de l'éducation sexuelle avec les élèves.

La réponse la plus courante des directions d'école à ce manque de visibilité, voire d'intérêt, pour le cours d'EVRAS est la peur de la réaction des parents (avec, sous-entendus, la réputation de l'école et le manque à gagner en cas de non-réinscriptions).

Une peur anticipée donc, voire fantasmée. Un travailleur en Centre de Planning familial nous a ainsi rapporté son expérience dans une école où la résistance de groupes minoritaires de parents s'annonçait très virulente, au nom de principes religieux extrémistes. Mais il s'est rendu compte que derrière cet intégrisme radical se cachaient, pour certains parents, des peurs réelles au sujet de leurs enfants : nos enfants ne sont-ils pas trop jeunes, trop purs, trop innocents pour débattre de ces choses du sexe ? La demande explicite était de laisser le sujet de l'éducation sexuelle à la famille, qui s'en chargera très bien. Rabattre sur l'espace privé ce que ces parents ne pourraient supporter que leurs enfants dévoilent dans l'espace public. Les rencontres ont pourtant eu lieu dans l'école et ont été vives, parfois frontales, mais des choses ont pu être entendues. Très peu de jeunes n'ont pas assisté aux animations par la suite. Mais cette expérience positive semble, hélas, marginale.

Nous ne jetons pas la pierre aux directions d'école. C'est sans doute au départ de plusieurs lieux, et fondamentalement à partir de la légitimité donnée par le monde politique, que du soutien doit venir. Soutien pour provoquer des débats, pour mettre les tabous sur la table, pour oser confronter les points de vue. Dans l'espace public.

### **Ne pas confiner le débat**

L'éducation sexuelle et affective est sans doute aujourd'hui un excellent prisme pour analyser les questions éducatives en général.

La sexualité est une donnée fondamentale de la construction de l'être humain pour laquelle chacun-e doit se préparer, afin de faire des choix éclairés, les plus conscients possible, favorables à sa santé, sa réalisation de soi et à l'ouverture aux autres. Les tabous, les peurs, les désinformations, l'absence de débat, sont des facteurs de nuisance et de fragilisation, voire d'oppression et de violence, pour les enfants et les jeunes en recherche de modèles identitaires.

L'espace privé familial ne doit dès lors pas être l'unique endroit où se jouent les questions d'éducation sexuelle et affective. Les dialogues entre pairs, les débats, les animations dans les écoles, les échanges en formation, etc. participent de la mise en oeuvre concrète des droits fondamentaux c o n c e p t u a l i s é s notamment dans la « Déclaration des droits sexuels ».

Nous devons être dans une tension critique permanente entre grands principes fondamentaux et lecture de la société telle qu'elle évolue, notamment du côté des adolescent-e-s, cibles privilégiées pour le marketing.

Les enjeux sous-jacents sont d'une importance capitale, non seulement pour notre société en devenir, mais également et surtout pour les jeunes aujourd'hui, dont certain-e-s peuvent être en grande souffrance. Quels rapports au genre ? Quelle mixité voulons-nous, pour quelle égalité ? Quel accueil de la différence, des différences ?

Sources :

IPPF (Fédération internationale pour la Planification familiale) (2008), *Déclaration des droits sexuels de l'IPPF*, consulté sur le site : [www.ippf.org](http://www.ippf.org), le 15/11/2014

OMS, ONUSIDA, UNFPA, UNICEF, (2010), Principes directeurs internationaux sur l'éducation sexuelle. Une approche factuelle à l'intention des établissements scolaires, des enseignants et des professionnels de l'éducation à la santé.